



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 16, numéro 9

16 octobre 2012

MOT DU MAIRE

Paul Brunet, un citoyen impliqué qui va nous manquer

Je connais monsieur Brunet depuis un très grand nombre d'années. Nous avons toujours eu des échanges cordiaux et respectueux. Je le connais comme un citoyen préoccupé de l'avenir du village et un fier défenseur de notre héritage patrimonial. C'était un homme d'idées et de convictions et je vous engage tous à le prendre comme un modèle d'implication sociale.

Merci et au revoir Paul!

Ghislain Daigle
Maire

SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Nous vous invitons à visiter le site Web de la Municipalité où vous pourrez trouver plusieurs informations pertinentes et consulter divers documents se rattachant à votre municipalité :

- Avis publics
- Ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal (vendredi soir précédant la séance)
- Procès-verbaux des séances du conseil municipal
- Bulletin Trait d'union
- Calendrier 2012 des séances du conseil municipal
- Calendrier 2012 des collectes des ordures et de la récupération

www.saintantoinedetilly.com

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 5 novembre, à 20 h

au centre communautaire
945, rue de l'Église

DATES À RETENIR

25 octobre

Conférence de Mme Nicole Lavoie
Amis du marais

31 octobre

Soirée de l'Halloween

5 novembre

Assemblée du conseil municipal

6 novembre

Conférence de Larry Hodgson sur les plantes sans souci, Société d'horticulture

10 novembre

Soirée bénéfique

13 novembre

Rencontre mensuelle du Cercle des fermières

14 novembre

Soirée d'information sur les drogues

24 novembre

Concert de Guy Bélanger et Sylvie Duchesneau



SURVEILLANCE – SÉCURITÉ – PRÉVENTION

Nous tenons à vous informer que le mercredi 31 octobre, soit la journée de l'Halloween, le personnel du Service de sécurité incendie de la Municipalité circulera dans les rues de Saint-Antoine-de-Tilly de 16 h 30 à 20 h 30 pour assurer la sécurité des enfants qui envahiront nos rues.

Pour une Halloween en toute sécurité!



RÉSIDUS VERTS

Les conteneurs pour les résidus verts, situés au 4115, route Marie-Victorin, seront accessibles jusqu'au 5 novembre, date de la dernière collecte.

Merci de votre bonne collaboration!



LUMIÈRES DE RUE DÉFECTUEUSES

Afin d'être en mesure de remplacer les lumières de rue défectueuses dans les meilleurs délais, nous demandons la collaboration des citoyens et citoyennes. Lorsque vous remarquez qu'un luminaire de rue ne fonctionne plus ou est défectueux, veuillez le signaler en téléphonant au bureau municipal au 418 886-2441, poste 0 et en avisant Mme Lucie Brunet.

Merci de votre vigilance.



SOMMAIRE

<i>Mot du maire</i>	<i>page 1</i>
<i>Site Web de la Municipalité</i>	<i>page 1</i>
<i>Surveillance, sécurité, prévention</i>	<i>page 2</i>
<i>Résidus verts</i>	<i>page 2</i>
<i>Lumières de rue défectueuses</i>	<i>page 2</i>
Service de sécurité incendie	
<i>Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée</i>	<i>page 3</i>
<i>Numéros de porte</i>	<i>page 3</i>
Urbanisme	
<i>Abris d'hiver et clôtures à neige</i>	<i>page 4</i>
<i>Avis public</i>	<i>page 4</i>
<i>MRC de Lotbinière (maisons anciennes)</i>	<i>page 6</i>
Loisirs	
<i>Soirée d'Halloween</i>	<i>page 6</i>
Organismes	
<i>Bibliothèque la Corne de brume</i>	<i>page 7</i>
<i>Amis du marais</i>	<i>page 7</i>
<i>Cercle des fermières</i>	<i>page 7</i>
<i>Héritage collectif de Tilly</i>	<i>page 8</i>
<i>Société d'horticulture</i>	<i>page 8</i>
<i>Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	<i>page 8</i>
<i>Société du Patrimoine</i>	<i>page 9</i>
<i>Projet skatepark</i>	<i>page 9</i>
<i>Campagne de vaccination contre la grippe</i>	<i>page 10</i>
<i>Soirée bénéfice</i>	<i>page 11</i>
<i>Regroupement des jeunes de Lotbinière</i>	<i>page 11</i>
<i>Maison de la famille</i>	<i>page 11</i>
<i>Commissaire à l'assermentation</i>	<i>page 12</i>
<i>Récupération des piles</i>	<i>page 12</i>



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

SOYEZ PILE À L'HEURE, VÉRIFIEZ VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE

Le Service de sécurité incendie de Saint-Antoine-de-Tilly, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invite à profiter du changement d'heure pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, en remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai afin que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

Des points importants à retenir :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher.
- Installez des avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm du mur ou du plafond.
- S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le.

- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec votre Service de sécurité incendie au 418 886-2441, poste 104 et visitez le site de la Sécurité publique du gouvernement provincial :

www.securitepublique.gouv.qc.ca .



NUMÉROS DE PORTE

Nous tenons à vous rappeler qu'il est indispensable pour chaque propriétaire d'afficher adéquatement le numéro de porte de sa propriété, de façon à bien orienter le Service de sécurité incendie et les premiers répondants de la Municipalité.

Ce numéro doit être installé à un endroit parfaitement visible de la voie publique. Cela est une question de sécurité pour chaque citoyen et citoyenne.

Martin Simon
Directeur adjoint

NUMÉRO DE PORTE



URBANISME

ABRIS D'HIVER ET CLÔTURES À NEIGE

Selon le Règlement de zonage 97-367, l'article 98 se lit comme suit : « Seuls un abri d'hiver pour automobile, un abri d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal et un abri d'hiver pour les usagers du transport scolaire sont autorisés comme abri d'hiver. Ces bâtiments temporaires sont autorisés dans toutes les zones, **du 15 octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante**, aux conditions suivantes :

1. le *terrain* est occupé par un bâtiment principal;
2. l'*abri d'hiver* pour automobile doit être érigé sur une case de stationnement ou sur une allée d'accès à cette case;
3. l'*abri d'hiver* ne doit pas être installé, selon le cas, à une distance moindre que 2 mètres du trottoir ou de la bordure de rue ou de la limite de l'asphalte ou du fossé;

4. l'*abri d'hiver* et ses ancrages ne doivent pas être installés à une distance moindre que 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
5. la hauteur maximum d'un abri d'hiver est de 2,5 mètres;
6. les matériaux utilisés doivent être :
 - a) une structure de métal recouverte de tissus en polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimum de 0,15 mm; ou
 - b) des panneaux de contreplaqué peints ou teints;
7. les éléments de la charpente doivent être démontables;
8. un *abri d'auto* peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux. »

L'article 99 mentionne : « Les clôtures à neige sont autorisées dans toutes les zones, **du 15 octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante.** »

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN DE MODIFIER LA MARGE DE REcul AVANT DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES ET PRINCIPAUX DANS LA ZONE AAD 21.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 15 octobre 2012, le conseil municipal a adopté un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 97-367 afin de modifier la marge de recul avant des bâtiments complémentaires et principaux dans la zone AAd 21.

Ainsi, ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire, demande pouvant être faite par des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ainsi :

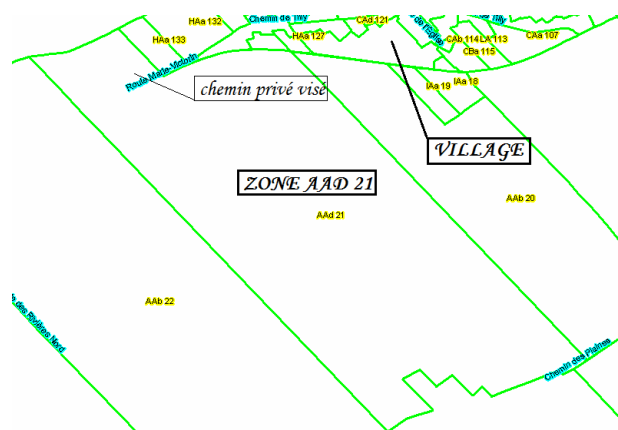
1. Disposition susceptible d'approbation référendaire :

- Modification des normes d'implantations pour la zone AAd 21

... peut provenir de l'ensemble de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter d'une zone à laquelle le règlement s'applique ainsi que de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Zone visée

La disposition 1 vise la zone AAd 21 présentée sur l'image ci-dessous.



La localisation précise de la zone concernée est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 24 octobre 2012 (septième jour suivant la publication de l'avis);
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

- 4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 15 octobre 2012 (date d'adoption du second projet) :
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être placée sous curatelle;
 - être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
- 4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.
- 4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 15 octobre 2012 (date d'adoption du second projet de règlement), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas placée sous curatelle.

5. Absence de demandes

En cas d'absence de demandes valides, le second projet de règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau municipal, au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 17 octobre 2012

Diane Laroche, Directrice générale

Voici deux programmes pouvant intéresser les citoyens propriétaires de maisons anciennes :

Programme Réno village

Il est possible de bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 10 000 \$ dans le cadre de ce programme. Pour être admissible, l'évaluation municipale de la résidence ne doit pas dépasser 90 000 \$, vous devez être propriétaire-occupant de la maison et le revenu annuel brut du ménage ne doit pas dépasser 33 000 \$.

Pour information, 418 926-3407

Clinique d'architecture patrimoniale

Vous êtes propriétaire d'une maison ancienne datant d'avant 1945 ayant conservé un bon potentiel patrimonial. Vous souhaitez entreprendre des travaux extérieurs mais vous auriez besoin de conseils (fenêtres, toiture, agrandissement, revêtement, galeries, solage, etc....) Le programme vous offre l'aide d'un architecte-conseil moyennant des frais de 50 \$.

Pour informations :

Site web : www.mrclothingiere.org/culture

Marie-France St-Laurent au 418 926-3407, poste 222

Courriel : marie-France.st-laurent@mrclothingiere.org

LOISIRS



SOIR DE L'HALLOWEEN



QUAND : mercredi 31 octobre

HEURE : de 17 h à 20 h

LIEU : centre communautaire

Venez sonner à notre porte le soir de l'Halloween...
Pleins de bonbons seront là pour les enfants déguisés
Une personne costumée vous répondra
Venez en grand nombre!



ORGANISMES

BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

COMMANDITE DE LA CAISSE DESJARDINS

La Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière a répondu favorablement à une demande de commandite faite par le responsable de la Bibliothèque, M. Hughes Lansac. En effet, la Caisse a gracieusement offert un montant de 300 \$. Cette somme a servi à l'achat de 14 coussins de sol en vinyle pour le bénéfice des jeunes abonnés, des élèves de l'école et des enfants qui participent à l'Heure du conte. Merci beaucoup aux responsables de la Caisse pour leur généreuse implication dans l'amélioration du confort de la bibliothèque municipale.

HEURE DU CONTE

L'Heure du conte est de retour ! Mme Louise Marchand accueillera les jeunes enfants et leurs parents pour une Heure du conte mensuelle à compter du dimanche 14 octobre. Venez vivre une activité de lecture animée, stimulante et enrichissante!

LIEU : à la Bibliothèque

HEURE : de 11 h à 12 h

QUAND : les dimanches 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre

Notez bien que la Bibliothèque demeure ouverte pour tous les abonnés pendant l'Heure du conte.

HEURES D'OUVERTURE

Dimanche	10 h à 12 h
Mardi	19 h à 21 h
Mercredi	19 h à 21 h
Jeudi	10 h à 11 h

Martine Viel,
secrétaire du comité des bénévoles



AMIS DU MARAIS

CONFÉRENCE

Pour faire suite à l'annonce publiée en septembre dans ce bulletin, nous vous rappelons que la première conférence des Amis du marais de la saison 2012-2013 aura lieu le jeudi 25 octobre. Elle portera sur les démarches entreprises et les outils développés au cours des 20 dernières années par la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) en collaboration avec la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour assurer la protection et la mise en valeur des rives et des paysages riverains à Saint-Augustin.

Cette conférence sera donnée par Mme Nicole Lavoie qui possède 30 ans d'expérience en conservation des milieux naturels. Elle a été membre du conseil d'administration de la FQPPN pendant 13 ans dont 4 ans à titre de présidente. Depuis 2005, elle coordonne les activités de la FQPPN et elle a été très impliquée au cours des dernières années dans la création de la « Réserve naturelle des battures de Saint-Augustin-de-Desmaures », officialisée en novembre 2011.

DATE : jeudi 25 octobre

HEURE : 19 h 30

ENDROIT : Bibliothèque La Corne de brume
943, rue de l'Église

L'entrée est gratuite pour les membres des Amis du marais et de 2 \$ pour les non-membres.

Nous serons heureux de vous accueillir.

Pierre Marchildon
Président des Amis du marais



CERCLE DES FERMÈRES

Le Cercle des fermières de Saint-Antoine-de-Tilly tiendra sa réunion mensuelle :

QUAND : mardi 13 novembre

HEURE : 19 h 30

LIEU : salle des fermières
sous-sol du 955, rue de l'Église

Pour informations : 418 886-2129



Bienvenue à toutes!

HÉRITAGE COLLECTIF DE TILLY

Héritage collectif de Tilly, (anciennement la Société de conservation du patrimoine collectif de Saint-Antoine-de-Tilly) a le plaisir de vous convier à un très beau concert mettant en vedette le ténor bien connu **M. Guy Bélanger** et la soprano **Mme Sylvie Duchesneau** accompagnés de trois musiciens. Ils exécuteront des extraits d'opérette et de comédies musicales et, pour se mettre dans l'esprit des Fêtes, des airs de Noël.

QUAND : samedi 24 novembre 2012

HEURE : 20 h

LIEU : église de Saint-Antoine-de-Tilly

Les billets seront en prévente au Manoir de Tilly à compter du 15 octobre au coût de 30 \$.
(Les billets vendus à l'entrée le soir du concert seront à 35 \$ du billet).

Pour vous en procurer, veuillez joindre Mme Jocelyne Gagnon ou la réceptionniste au Manoir de Tilly, au 418 886-2407.

Merci, nous comptons sur votre appui et vous souhaitons aussi de passer une très belle soirée musicale.

Régis Lemay
Président du conseil d'administration



Plantes sans souci

Larry Hogdson, chroniqueur, conférencier, auteur et accompagnateur de voyages se dit surtout jardinier paresseux. Un de ses principes est de choisir des plantes « sans entretien ». Il en existerait beaucoup, si solides, fortes et dominantes qu'elles n'exigent ni tailles régulières, ni divisions, ni même engrais. Notre jardinier paresseux aspire à nous les faire connaître afin de transformer les travaux horticoles en un jeu d'enfant...

QUAND : mardi 6 novembre 2012

HEURE : 19 h 30

LIEU : salle du conseil
94, rue Principale, Saint-Apollinaire

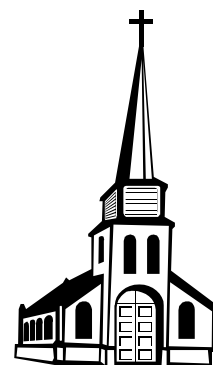
COÛT : Gratuit pour les membres de la Société d'horticulture de Saint-Apollinaire,
5 \$ pour les non-membres

Pour information : Marie Plamondon (418-413-0523)

FABRIQUE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

- La Fabrique a recueilli jusqu'à maintenant 48 026 \$ pour la CVA (Contribution Volontaire Annuelle). L'an passé, à pareille date, le montant recueilli s'élevait à 52 020 \$.
- Des travaux d'entretien ont été effectués cet été sur la clôture en fer forgé du cimetière. On a dû faire ressouder quelques pièces et faire repeindre la clôture au complet. De plus, la grande fenêtre avant de l'église a été retravaillée : ses joints ont été remastiqués afin de lui assurer une longévité accrue et elle a été repeinte. Le coup d'œil en valait le travail. Enfin, le mur extérieur du côté est de la sacristie a également été peinturé. Avec quelques autres éléments mineurs, le coût de tous ces travaux s'élève à près de 8 000 \$. La Fabrique paiera cette somme à même les contributions des particuliers qui ont demandé que leurs dons soient affectés à la conservation du patrimoine.
- Notre guide touristique, Jessica Guay, a accueilli 1 235 personnes à l'église pendant les six semaines où elle y a travaillé. Elle a fait un excellent travail et les commentaires des visiteurs sont positifs. Il faut signaler aussi que quatre groupes de touristes issus du Québec ont demandé des visites guidées. Au total, 116 personnes de plus ont pu visiter l'église en compagnie de Mme Claire Bergeron. Ces visites furent grandement appréciées.
- Un simple rappel concernant les dons planifiés. Ces dons sont faciles à réaliser : parlez-en à votre notaire ou à votre conseiller financier. Faire un don planifié, c'est faire un cadeau à votre paroisse, à votre communauté.

Patricia Chouinard
Marguillière



SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

Saviez-vous que...

la Société du Patrimoine de Saint-Antoine-de-Tilly, société à but non lucratif, a été formée en 2003, succédant à la Corporation du tricentenaire qui a organisé les Fêtes du 300^e anniversaire de Saint-Antoine-de-Tilly?

- ❖ Elle regroupe des gens intéressés à l'histoire et à la conservation des traces du passé.
- ❖ Son conseil d'administration est formé des personnes suivantes :

Président : Gilles Boisvert

Vice-présidente : Michèle Poitras

Secrétaire : Lise Linteau

Trésorière : Clémence Aubin

Administrateurs : Jean-Pierre Magnan
Andrée Gendreau
Denis Delâge

Membres : Lise Drolet-Michaud
Denise Houde-DeGrâce
Carol Anne Brunet
Robert O'Farrel
Réjean Dufresne
Jocelyne Gagnon

- ❖ Elle est constamment en recrutement de nouveaux membres.
- ❖ Elle est toujours prête à recevoir de vieilles photos et autres documents pertinents.
- ❖ Elle a besoin d'aide pour compléter les renseignements sur les photos déjà numérisées.
- ❖ Elle a en sa possession quelque 55 généalogies des familles importantes de Saint-Antoine-de-Tilly et que ces dernières sont en vente au bas prix de 10 \$ chacune.
- ❖ Elle a déjà réalisé en 2011, dans le cadre des « Journées de la culture », une exposition de photos anciennes et des conférences avec M. Jean Provencher et Mme Lise Drolet-Michaud.
- ❖ Elle a en vente le magnifique livre relatant les 300 ans de notre belle paroisse et le recueil du patrimoine bâti.
- ❖ Dorénavant, vous entendrez parler de cette société par ses nouveaux projets à venir.

On a attiré votre attention? Vous avez des questions nous concernant? Vous voulez devenir membre de notre société? Appelez au 418-263-1722 ou encore au 418-886-2960.

Gilles Boisvert
Président



PROJET SKATEPARK

Voici des nouvelles du futur *skatepark* de Saint-Antoine. Je continue à travailler sur le projet. Vous pouvez toujours me suivre sur ma page Facebook « **Mo projet St-Antoine** ». Je vous donne tous les détails sur le cheminement du projet, et ce à chaque fois qu'il y a de l'évolution. Il y a eu un retard considérable pour la conception des dessins cet été.

Bientôt, nous devons trouver des sources de financement qui pourront rendre ce projet réalisable. Nous avons toujours le généreux donateur de chez « Baril Ford St-Hyacinthe ». Nous visiterons pendant l'automne et l'hiver des compagnies de Saint-Antoine et remplirons une demande de subvention auprès du gouvernement .

Toujours sur la même lancée, je commence à regarder pour une seconde soirée de financement qui aura lieu en avril 2013. La date sera choisie un peu plus tard. Ceux et celles qui ont le goût de participer, entrez en contact avec moi! Je suis à la recherche de jeunes de 15-20 ans. Avis aux intéressés! Vous pouvez vous adresser au local de la Maison des jeunes, au centre communautaire, les mardi soirs, les animatrices vous aideront à trouver des idées de thème, d'animation, etc. Je me rends souvent à la Maison des jeunes, venez m'y retrouver!

Si vous avez des questions ou des inquiétudes face au projet, cela me fera plaisir d'y répondre du mieux que je peux. Vous pouvez me joindre au 418-413-0501.

Merci de votre soutien et de votre collaboration!

Monic Pichette (Mo)



**CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE
CSSS Alphonse-Desjardins**

Du 1^{er} au 22 novembre 2012

Horaire des cliniques SANS RENDEZ-VOUS CLSC Laurier-Station, 135, rue de la Station		
Jour	Date	Heure
Jeudi	1 ^{er} novembre	9 h à 16 h
Vendredi	2 novembre	9 h à 16 h
Lundi	5 novembre	9 h à 16 h
Mardi	6 novembre	9 h à 16 h
Mercredi	7 novembre	13 h à 20 h
Samedi	10 novembre	9 h à 16 h
Lundi	12 novembre	9 h à 16 h
Mercredi	14 novembre	13 h à 20 h
Vendredi	16 novembre	9 h à 16 h
Mercredi	21 novembre	13 h à 20 h

Cliniques mobiles SANS RENDEZ-VOUS				
Jour	Date	Heure	Lieu	Adresse
Jeudi	8 novembre	8 h 30 à 12 h	Saint-Apollinaire	Salle communautaire 83, rue Boucher
Jeudi	15 novembre	8 h 30 à 12 h	Lotbinière	Centre communautaire 7440, rue Marie-Victorin
Lundi	19 novembre	9 h à 12 h	Sainte-Agathe	Résidence Fatima 402, rue Gosford Ouest
Jeudi	22 novembre	8 h 30 à 12 h	Saint-Patrice	Centre communautaire 530, rue Principale

Ayez en main vos cartes d'assurance-maladie et d'hôpital

Site Web : www.csssgrandlittoral.qc.ca

SOIRÉE BÉNÉFICE FONDATION GILLES KÈGLE

Soirée bénéfique pour la Fondation Gilles Kègle et le Centre de pédiatrie sociale de Québec. Pour la levée de fonds du Kilimandjaro 2013.

En musique « Pour le plaisir » avec Lucien Bergeron, Suzanne, Claude et Réjean Bédard, entre autres. Animation avec Disco JM (Jean Beaudet et Marcel Demers, 418 728-2976).

QUAND : samedi 10 novembre 2012

HEURE : 20 h

**LIEU : centre communautaire
945, rue de l'Église**

Billets en vente chez Accomodation et Mécanique 132 Inc., au coût de 10 \$ ou à la porte le soir même. Argent comptant seulement.

Merci aux généreux collaborateurs, soit la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, Fromagerie Bergeron, Accomodation et Mécanique 132 Inc., le Manoir de Tilly et Du côté de chez Swann.



Séance d'information sur les drogues

S'adresse aux adultes seulement

- ❖ Vous êtes un parent ou un adulte en contact avec des jeunes
- ❖ Vous avez des questionnements en lien avec les drogues
- ❖ Vous vivez des inquiétudes face à la consommation de drogues

QUAND : mercredi 14 novembre 2012

HEURE : 19 h

**LIEU : Maison des jeunes
de Saint-Apollinaire**

Pour informations :
Vanessa Thériault au 418 728-4665 ou
Courriel : rjlsuperviseur.projet@videotron.ca



MAISON DE LA FAMILLE

Heures d'ouverture de la Maison

Lundi, mardi et mercredi : de 9 h 30 à 12 h
et de 13 h à 20 h

Jeudi et vendredi : 9 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Site internet : www.maisonfamillelotbiniere.com

CENTRES DE JOUR FAMILLES DE LOTBINIÈRE

Les centres de jour Familles de Lotbinière se déplacent dans les municipalités suivantes :

- Lotbinière, le lundi à 9 h
- Saint-Narcisse, le mardi à 9 h
- Sainte-Agathe, le mercredi à 9 h
- Saint-Apollinaire, le vendredi à 9 h

**TOUS NOS SERVICES SONT GRATUITS
INSCRIPTIONS 418 881-3486**

LOCAUX À LOUER

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
a deux locaux à louer
d'une superficie de 88 pi² chacun
au 955, rue de l'Église (édifice de la Caisse).

Pour toute information,
joindre Mme Diane Laroche
au 418 886-2441, poste 103.

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly offre à ses citoyens la possibilité de rencontrer un commissaire à l'assermentation en la personne de Mme Diane Laroche.

Ce service est offert gratuitement à la mairie, au 3870, chemin de Tilly. Nous vous suggérons de vous assurer de la disponibilité de Mme Laroche



RÉCUPÉRATION DES PILES

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de vous débarrasser de vos vieilles piles en venant les déposer dans une boîte spécialement désignée au bureau municipal, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures ordinaires d'ouverture.

Un geste facile pour vous!

Un pas de plus pour l'environnement!



Trait d'union

*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

Prochaine parution : 15 novembre 2012

Date de tombée des articles : 8 novembre 2012

Coordination et rédaction : Lucie Brunet

Révision des textes : Marie Plamondon

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C. P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : info@saintantoinedetilly.com

Site internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau : de 8 h 45 à 11 h 45
et de 13 h à 16 h
du lundi au vendredi